

MANDAT DE REPRESENTATION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 4° du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région et notamment ses articles 18, 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts de France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la qualité de membre de la CCI de région Hauts-de-France au sein de l'association CAP INDUSTRIE,

Décide :

- Article 1 :

De donner mandat à Madame Vanessa LAPORTE, à l'effet de me représenter en ma qualité de Président de la CCI de région Hauts-de-France, membre de l'association CAP INDUSTRIE dans le respect du règlement intérieur de la CCI, et de siéger en Assemblée Générale Ordinaire ou en Assemblée Générale Extraordinaire de l'association pour toute décision requise par les statuts qui lui serait soumise.

- Article 2 :

Le présent mandat est assorti de la délégation de ma signature à Madame Vanessa LAPORTE, aux fins de signer tous actes accessoires au mandat de représentation ci-dessus consenti.

Madame Vanessa LAPORTE me rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à ma demande, devant l'Assemblée générale de la CCI de région.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire à connaissance.

Le mandat de représentation et la délégation de signature sont révocables à tout moment sans motivation.

Fait à Lille, le 26 août 2022

Philippe HOURDAIN

- 1 -

